

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports
Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire
Date de publication: KABVS 03.07.2026
Visible par le public jusqu'au: 03.07.2029
Numéro de publication: BA-VS05-0000022737

Entité de publication



Commune de Saxon, Route du Village 42, 1907 Saxon

Demande d'autorisation de construire - AGRANDISSEMENT DE LA HALLE C POUR UN BUREAU, Saxon

Titre du projet de construction
AGRANDISSEMENT DE LA HALLE C POUR UN BUREAU

Numéro pour consultation eConstruction
48167fa3

Requérant(e)
IMMOARBACE SA

Auteur(e) de plans
Gerhard Birrer

Auteur(e) de plans - Entreprise
GBIRRER SARL

Parcelle
Parcelle 4560, No Folio 32, Lieu-dit L'Avouillat

Coordonnées
2'578'303 / 1'1110'049

Propriétaire
IMMOARBACE SA

Affectation(s) de la (des) zone(s)
Zone mixte artisanale et d'habitations "Quiess-Avouillat"

Dérogation(s)
Alignement + nombre de places de parcs

Moyen de droit / Consultation

Les dossiers sont à consulter en ligne sur la plateforme eConstruction (<https://www.vs.ch/web/sajmte/portail-utilisateurs>) ainsi qu'à l'Administration communale, de préférence sur rendez-vous, durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être formulées par écrit. Elles doivent être soit adressées par courrier postal (le timbre postal faisant foi) à la Commune de Saxon, Rte du Village 42, 1907 Saxon, soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). La Commune vous rend attentif aux modalités mentionnées aux articles 57 et 58 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Saxon
Rte du Village 42
1907 Saxon

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 03.08.2026